



NIORT AGGLO

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Bilan de la concertation

communauté
d'agglomération
du niortais



ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
NOTRE TERRITOIRE

SCoT | PLUID | PCAET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
CAN
Le 8 Mars 2019
Le V/P
J Billy

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-
CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA CONCERTATION	4
CADRE REGLEMENTAIRE.....	5
MODALITES DE CONCERTATION.....	6
LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROJET	7
UNE CONDUITE DE PROJET EN BINOME	8
LA PHASE DIAGNOSTIC, 2016-2017	9
L'ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD), 2017-2019	12
L'ELABORATION DU PROJET DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), 2019.....	17
LES OUTILS SPECIFIQUES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION AUPRES DES HABITANTS DU TERRITOIRE	18
CONCLUSIONS	18

Organisation de la concertation





CADRE REGLEMENTAIRE

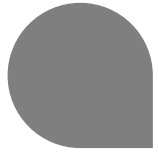
La concertation est une réflexion collective qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées pouvant faire des propositions pour enrichir le projet.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est soumise à une concertation des collectivités, des partenaires et de la population (art L. 103-2).

Le Code de l'Urbanisme stipule (art. L. 103-3 à L. 103-6) également que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité où de l'établissement public compétent pour porter le SCoT.

En complément de l'obligation de consultation formelle (consultation formelle des personnes publiques associées et enquête publique) imposée par le législateur, la concertation préalable à l'élaboration du SCoT est considérée comme un moyen :

- d'informer et favoriser l'expression des acteurs du territoire (élus, administrations, associations, organismes professionnels, habitants ou toute autre personne concernée),
- d'aider à la prise de décision pour la révision du schéma par les contributions de ces acteurs,
- de faciliter l'appropriation du futur SCoT révisé en sensibilisant les différents acteurs aux intérêts d'élaborer un tel schéma, aux problématiques soulevées et aux enjeux à considérer.



MODALITES DE CONCERTATION

Ces coordonnées seront communiquées sur le site Internet de la CAN ainsi que sur les articles qui seront publiés sur le magazine de la CAN.

Extrait de la délibération de prescription de révision du SCoT de Communauté d'Agglomération du Niortais, du 16 Mars 2015

Les objectifs et les modalités de la concertation du SCoT de Niort Agglo ont été définis par la délibération du 16 mars 2015 qui prévoit l'application des modalités de concertation et précisément :

- Information au public
 - > Aux grandes étapes clefs de la révision du SCoT, le public (habitants, associations locales et autres personnes concernées) sera informé par le biais d'articles publiés sur le site Internet de Niort Agglo et sur le magazine de Niort Agglo « Territoires de Vie » ou à l'occasion de réunions publiques.
 - > Pendant toute la durée de révision du SCoT, le public (habitants, associations locales et personnes concernées) pourra accéder aux informations relatives au projet au format numérique, en consultation libre sur le web via le site Internet de Niort Agglo : <http://www.agglo-duniortais.fr/>
 - > Pendant toute la durée de révision du projet, le public (habitants, associations locales et autres personnes concernées) pourra formuler des observations et propositions :

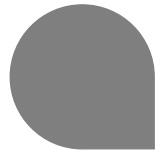
par courrier postal adressé par voie postale, à l'attention de M. le Président – Communauté d'Agglomération du Niortais (140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 NIORT Cedex)

par courrier numérique par voie électronique à l'attention de M. le Président complété de l'objet Révision de SCoT : agglo@agglo-niort.fr

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-
CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

La concertation dans le cadre de l'élaboration du projet



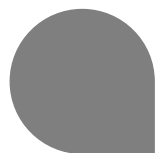


UNE CONDUITE DE PROJET EN BINOME

Niort Agglo a missionné, en février 2017, trois bureaux d'études pour l'assister tout au long de la procédure :

- Cittanova, titulaire du lot 1 « Ensemblier » ayant pour mission la révision du SCoT,
- MTDA, titulaire du lot 2 « Environnement » ayant notamment pour mission l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale,
- SCE titulaire du lot 3 « Mobilités / Déplacements » ayant pour mission cette thématique dans le SCoT.

Au total, sur la période 2016/2019, élus et techniciens auront piloté près d'une centaine de réunions, comités, conseils ou commissions sur le territoire dans le cadre de la révision du SCoT.



LA PHASE DIAGNOSTIC, 2016-2017

UNE SORTIE DE TERRAIN

Le 15 mars 2017, la phase diagnostic du SCoT a été lancée par l'organisation d'une sortie terrain :

Intervention n°1 Mobilités/Entrée du territoire

Objectif : Rappeler les enjeux mixtes du projet « Gare Niort Atlantique » envisagé et plus généralement évoquer le sujet du ferroviaire sur le territoire

Intervention n° 2 « Développement économique »

Objectif : Rappeler les enjeux liés aux dynamiques économiques sur le territoire : quels besoins ? Quels aménagements de zone ? Quelle accessibilité des zones ? Quels moyens pour réutiliser des locaux vides et les requalifier ?

Intervention n°3 : Escale « Agriculture »

Objectif : Présentation de la dynamique agricole du territoire par la Chambre d'agriculture et échanges/questions sur le sujet

Intervention n°4 : Escale « Biodiversité/Paysages »

Objectif : Aborder la question de la trame verte et bleue, des nouvelles protections environnementales en vigueur

Intervention n°5 : Escale « Multifonctionnalités »

Objectif : Evoquer les problématiques/enjeux d'une commune plus urbaine, possédant la 2e gare du département et des équipements (piscine, collège, etc.)

Intervention n°6 : Déambulation dans le Marais Poitevin, Escale Tourisme/Patrimoine

Objectif : Aborder la thématique touristique/l'atout du PNR et le patrimoine

Intervention n°7 : Déambulation sur la production neuve de logements + escale Habitat/Energie-Climat

Objectif : Partager sur quelques projets d'habitat en cours ou réaliser, évoquer par ce biais les questions énergétiques

Elle a permis aux élus de partager leur vision du territoire propre afin que la réalisation et l'écriture du diagnostic émanent également de leur vision.



Itinéraire du 15 mars 2017

UNE PREMIERE SERIE D'ATELIERS

L'élaboration du diagnostic du SCoT a été jalonnée par la réalisation d'ateliers thématiques.

5 ateliers thématiques (déplacement / mobilités, économie, environnement, équipements, habitat) se sont déroulés les 22, 23 et 24 mars 2017.

Ils ont réuni pour chacun une trentaine de personnes mêlant élus de Niort Agglo, Personnes Publiques Associées et associations.

Ils ont permis :

- d'enrichir collectivement les documents de planification des SCoT et PLUi-D
- de questionner le territoire et confronter les points de vue des élus et des acteurs sur la thématique des équipements territoriaux
- d'identifier au sein du diagnostic territorial, les échelles dont relèvent les différents enjeux : échelle intercommunale, échelle communale



Atelier diagnostic de Saint-Maxire du 23 mars 2017

UNE DEUXIEME SERIE D'ATELIERS

Une deuxième série de 3 ateliers, territoriaux cette fois, ont permis de discuter du croisement de toutes les thématiques abordées lors des ateliers thématiques sur des secteurs géographiques distincts : la Plaine de Niort et la Sèvre Amont ; la Plaine de Saintonge ; l'espace du Marais.

Ils se sont déroulés les 12 et 16 mai 2017.

Ils sont réunis, chacun entre 20 et 30 personnes.

UN SEMINAIRE DE RESTITUTION ET DE PARTAGE DU DIAGNOSTIC

La restitution du diagnostic s'est traduite par l'organisation d'un séminaire ouvert à l'ensemble des élus du territoire et aux Personnes Publiques Associées, tenu le 3 juillet 2017 dans la salle des fêtes de Villiers-en-Plaine.

La présentation a également été mise en ligne sur le site.



Séminaire de restitution et de partage du diagnostic du 3 juillet 2017

L'ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD), 2017-2019

UN CARNET D'INTENTION ENVOYE A TOUTES LES COMMUNES

La définition et la hiérarchisation des enjeux fut une étape importante car elle fonde et structure la suite du projet de SCoT.

Le diagnostic a fait émerger les enjeux de développement du territoire. Pour être évalués par l'ensemble des élus, il leur a été demandé au regard des principaux constats identifiés dans le diagnostic de les hiérarchiser.

À l'aide du Carnet d'intentions, chaque commune a pu expliciter les enjeux « prioritaire ». Ce carnet a également permis de mieux comprendre les attentes des communes et donc de commencer le travail de spatialisation des enjeux.



Carnet d'intentions de la Communauté d'Agglomération du Niortais

COMMUNE DE



Page de garde du carnet d'intentions du SCoT de Niort Agglo

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-
CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

UNE SORTIE TERRAIN SUR LA QUESTION DES CENTRALITES

Le 7 novembre 2017, une journée terrain a été organisée sur la thématique des centre-bourgs.

Il s'agit, en effet, d'une thématique majeure pour le développement du territoire : les centre-bourgs sont les lieux de vie privilégiés des communes car ils regroupent les commerces, les services, les équipements...



Sortie terrain du 7 novembre 2017

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, les centre-bourgs représentent à ce titre des entités stratégiques.

Cette journée avait pour but d'évoquer les dynamiques particulières qui s'observent en différents endroits du territoire. Entre les communes les plus éloignées et celles aux portes de Niort, entre les bourgs « ruraux » et « urbains », l'organisation diffère. En échangeant autour des pratiques, des besoins et des difficultés de 4 exemples concrets, cette sortie a ainsi permis d'engager une réflexion collégiale pour le devenir des centre-bourgs du territoire.



Itinéraire de la sortie terrain du 7 novembre 2017

DES ATELIERS POUR CO-CONSTRUIRE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Les ateliers « armatures » avaient pour objectif de proposer une ou plusieurs organisations territoriales adaptées aux divers enjeux de Niort Agglo.

Cette organisation sera, à terme, le support de déclinaison d'un certain nombre des actions et objectifs du PADD.

Deux ateliers ont eu lieu, le mardi 28 novembre 2017 à Prissé-la-Charrière et le mercredi 29 novembre 2017 à Niort.

Ils ont réuni en tout une quarantaine de participants : élus, techniciens, partenaires, associations.

Pour parvenir à cet objectif, les ateliers présentaient trois tables qui ont abordé l'organisation selon des thématiques différentes. Le support de présentation utilisé en introduction ainsi que les supports de travail sont annexés au présent document.

Plusieurs propositions d'armatures issues de ces ateliers ont émergé suite à ces ateliers.



Atelier armature territoriale du 28 novembre 2017

DES ATELIERS TRANSVERSAUX

Les ateliers transversaux avaient pour objectif de proposer des « actions » à inscrire au PADD, en répondant aux enjeux identifiés.

En tout, trois ateliers ont eu lieu, le lundi 27 novembre 2017 à Frontenay Rohan-Rohan ; le mardi 28 novembre 2017 à Prissé-la-Charrière ; le mercredi 29 novembre 2017 à Niort. Ils ont réuni en tout une cinquantaine de participants, mêlant élus, techniciens, partenaires, associations ainsi que la population. Pour cela, des « cartes questions » étaient proposées aux participants, abordant 5 thématiques complémentaires et liées aux documents en cours d'élaboration.



Atelier du 29 novembre 2017

UN SEMINAIRE PROSPECTIF

Le 25 septembre 2018, les Maires de Niort Agglo ont échangé durant une journée sur le projet.

Ce séminaire a permis de rappeler ce qu'était un PADD, comment il s'insérait dans la démarche.

Ensuite les élus ont échangé autour de 3 thématiques :

- « Renforcer et promouvoir l'attractivité et la notoriété » (Infrastructures (routes, rail, fibre), équipements économiques structurants (ZAE, Pépinière, Incubateur...), équipements culturels-sportifs-loisirs rayonnants, pôle universitaire et de recherche, destination touristique, évènementiel, identité...)
- « Proposer une offre de services quotidiens adaptée et équilibrée » (Services marchands et non marchands (commerce, santé...), parcours résidentiels, mobilités quotidiennes...)
- « Accompagner et profiter des transitions économiques, écologiques, énergétiques, numériques, sociétales... » (Neutralité énergétique (maîtrise et renouvelable), alimentation de proximité, biodiversité et paysage (TVB), cycle de l'eau, déchets et économie circulaire...)



Séminaire du 25 septembre 2018

DES ATELIERS POUR FINALISER LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PROJET

3 ateliers, le 15 et 16 janvier 2019, ont été organisés en fin de phase de projet afin de travailler sur les orientations et les objectifs de celui-ci.

Le premier portait sur le défi, le deuxième sur le pilier 1 et le troisième sur le pilier 2 du PADD :

- Défi - Niort Agglo Cap 2040 : Un territoire attractif, durable et équilibré
- Pilier 1 - Niort Agglo : Un territoire de référence du Grand-Ouest
- Pilier 2 - Niort Agglo : Un développement pérenne et soutenable

Chaque personne présente, élus ou personnes publiques associées ou membres d'associations pouvaient valider, amender, compléter, supprimer... ces orientations et objectifs.

Dans un deuxième temps, il était possible d'en ajouter si nécessaire et enfin il était demandé de les hiérarchiser.

Une trentaine de personnes a participé à chaque atelier.



Atelier PADD du 15 janvier 2019

UN PROJET DE PADD PRESENTE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 4 MARS 2019

Réunis lors d'un Conseil Communautaire, le 4 mars 2019, les élus ont débattu du projet de PADD présenté. Ce document et la présentation ont fait l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de Niort Agglo.

L'ELABORATION DU PROJET DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), 2019

4 ATELIERS DE TRAVAIL SUR LES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

4 ateliers ont permis l'avancée du projet de DOO.

Les 3 premiers ateliers se sont tenus les 2 et 3 avril 2019 : le premier sur les prescriptions et les recommandations du défi, le deuxième sur celles du pilier 1 et le troisième sur celles du pilier 2.



Atelier de travail DOO du 3 avril 2019

Ces 3 ateliers ont permis aux élus, personnes publiques mais aussi associations de proposer des amendements, compléments voire suppression des principales recommandations et prescriptions.

Une vingtaine de personnes était présente à chaque atelier.

Le quatrième atelier, le 29 avril 2019, a permis de présenter une version détaillée des prescriptions et recommandations, tenant compte du retour des ateliers précédents.

Une trentaine de participants était présente.



Atelier de travail DOO du 29 avril 2019

1 ATELIER SPECIFIQUE AU DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC)

1 atelier spécifique sur le DAAC s'est déroulé le 3 avril 2019.

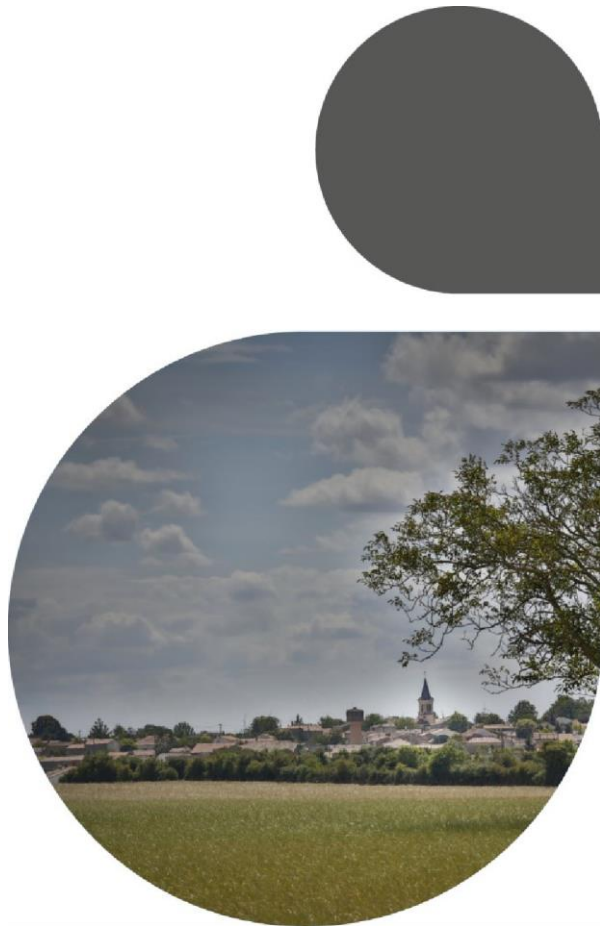
Il a réuni des élus, des personnes publiques associées et des acteurs du monde économique.

Ils étaient invités à travailler à la déclinaison du scénario préférentiel commercial dans le DOO.

Une grille d'analyse à remplir leur permettait de répondre aux orientations du PADD par des prescriptions et des recommandations pouvant être générales ou localisées.



Atelier de travail DAAC du 3 avril 2019



Les outils spécifiques d'information et de concertation auprès des habitants du territoire

Dès 2017, le SCoT s'est doté d'une charte graphique spécifique qui a fédérée l'ensemble des productions permettant une reconnaissance et une visibilité du projet.

Conformément à ses délibérations de 16 mars 2015, le site Internet a été régulièrement alimenté des productions de Niort Agglo et des actualités du SCoT. Il indique également l'adresse mail et l'adresse postale qui peuvent être utilisées pour envoyer une contribution à Niort Agglo.

Niort Agglo poursuit sa concertation en organisant une première série de réunions publiques en septembre 2017, permettant de présenter la démarche et le diagnostic.

Des réunions publiques ont également eu lieu en mai 2019 afin de présenter le projet et la partie règlementaire à la population.

La population a été invitée à coconstruire le projet en participant à des ateliers participatifs.

Une brochure de type 4 pages a été diffusée sur le territoire en s'appuyant sur le magazine de l'agglomération « territoires de vie », des articles ont touché les lecteurs de la presse quotidienne régionale.

Les médias ont également traité les différentes étapes du projet.

LE SITE INTERNET DE NIORT AGGLO

Conformément à ses délibérations, Niort Agglo a mis en place sur son site Internet un espace dédié à la concertation du SCoT.

L'espace de téléchargement de documents a été mis à jour régulièrement à chaque étape de production du projet, permettant aux internautes un accès notamment :

- au diagnostic territorial
- au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- aux principales orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

niort agglo
Agglomération du Niortais

- L'Agglo - Habiter, étudier - Sortir, visiter - Investir, entreprendre - Grands projets

Accueil > L'Agglo > Compétences et politiques publiques > Aménagement de l'espace
> Concertation autour du SCOT-PLUI-D

CONCERTATION AUTOUR DU SCOT-PLUI-D

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

ENSEMBLE, CONSTRUISONS NOTRE TERRITOIRE
SCOT | PLUI-D

Les 40 communes de l'Agglomération se sont engagées dans l'élaboration d'un **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** et d'un **Plan local d'urbanisme intercommunal-déplacements (PLUI-D)** en s'appuyant, dans un premier temps, sur un diagnostic territorial présenté aux habitants et sur une concertation de la population.

- **Infos sur la démarche d'élaboration du SCoT et du PLUI-D**

Quatre réunions publiques ont eu lieu sur le territoire les 20, 21 et 22 mai 2018 concernant le **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui fixe les grandes orientations pour l'avenir du territoire, ainsi que les éléments opposables du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui contiennent les prescriptions et recommandations.

En savoir + sur le SCoT :

- Consulter la **présentation du Projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations et d'objectifs.**
- Poser vos questions sur le SCoT

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un diagnostic transversal du territoire a été présenté aux habitants les 03 et 05 septembre 2017. Il identifie les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales et saisonnières du territoire.

- Consultez la **présentation synthétique du diagnostic territorial.**
- Consultez la **présentation synthétique du SCoT PLUI-D**
- Consultez la **présentation synthétique du Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET)**
- Consultez le **diagnostic du Plan Climat Air Énergie territoire (PCAET)**

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** du SCoT ont été débattues lors du **Conseil d'agglomération** du 4 mars 2018.

- Consultez la **délibération et le document annexé**
- Consultez la **présentation en Conseil d'agglomération**

REGISTRES D'OBSERVATIONS

Tout au long de la procédure SCoT et PLUI-D, les habitants peuvent faire part de leurs remarques et questions sur des registres d'observations disponibles dans les mairies, ainsi qu'au siège de la CAN, 140 rue des Équarts à Niort. Ceux-ci demeureront en libre accès, aux horaires d'ouvertures habituels.

ÉCRIRE À LA CAN

Les habitants peuvent également formuler leurs observations tout au long de la procédure :

- par courrier postal, à l'attention de M.le Président
Communauté d'agglomération du Niortais
140 rue des Équarts - CS 287/0
79027 Niort Cedex
- par courrier numérique, à l'attention de M.le Président
complété du objet SCoT/PLUI-D à agglo@agglo-niort.fr

NIORT AGGLO
140, rue des Équarts CS287/0
79027 NIORT CEDEX
T : 05 17 38 79 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL :

- 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

[Nous contacter](#)

NOS PARTENAIRES

- Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Office du Tourisme Niort - Marais Poitevin
- Niort 1
- Niort Numéric
- Regards Noirs

HAUT

©Communauté d'Agglomération du Niortais | Mentions légales | Accessibilité | Logo | Presse

Les documents étaient accessibles sur <https://www.niortagglo.fr> :

- Diagnostic territorial : Présentation synthétique du diagnostic territorial et diagnostic territorial
- PADD débattu du 4 mars 2019 : Délibération + document annexé et présentation en Conseil d'agglomération
- DOO : Présentation des réunions publiques

Les habitants pouvaient également formuler leurs observations tout au long de la procédure par courriel ou par courrier (une soixantaine de courriers reçus, portant sur des demandes relatives au PLUI-D).

QUE SERA NOTRE TERRITOIRE À L'HORIZON 2040 ?

14/03/2019

Pour garantir un développement équilibré et durable de notre agglomération, Niort Agglo a entrepris la révision du Schéma de cohérence territoriale. Un vaste chantier mené en concertation.



Au regard de l'évolution de la population enregistrée depuis 1899, l'Agglomération envisage d'accueillir 16 000 nouveaux habitants d'ici 2040, dont au moins la moitié en cœur d'Agglo. Un besoin de 13 000 nouveaux logements va apparaître. Un tiers d'entre eux trouveront place dans l'enveloppe urbaine. Dans le cadre de la loi SRU, actuellement chacune des 40 communes entreprend une étude foncière de son territoire, effectue un recensement des parcelles vides, des triches et divisions parcellaires pour évaluer une disponibilité foncière. Pour un équilibre entre un espace urbain maîtrisé et un espace rural préservé, Niort Agglo s'est fixé un objectif de réduction de la consommation d'espaces d'au moins 30% à l'horizon 2040.

Un territoire attractif, durable et équilibré

La priorité de ce nouveau schéma est le renforcement du cœur d'Agglo et des cœurs de bourgs, là où sont les équipements, services et l'emploi. Pour la qualité de vie, de la mixité sociale et la préservation des espaces naturels et des paysages, l'étalement urbain sera maîtrisé. L'organisation territoriale repose sur trois principes : attractivité, équilibre et préservation du cadre de vie dans le respect du développement durable.

Donnez votre avis les 20, 21 et 22 mai !

Après la concertation autour du diagnostic de territoire en septembre 2017, Niort Agglo se tourne de nouveau vers les habitants, les entreprises et ses partenaires pour une présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les grandes orientations pour l'avenir du territoire, ainsi que les éléments opposables du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui contient les prescriptions et recommandations.

Réunions publiques :

- Le 20 mai à 20h30 à **Saint-Maxire**, salle des fêtes.
- Le 21 mai à 18h à **Niort**, au siège de Niort Agglo 140 rue des Equarts.
- Le 22 mai à 18h à **Fréhaug**, salle de la Voute.
- Le 22 mai à 20h15 à **Spannes**, salle Marcel Brélay.

En savoir + sur le SCoT :

- Consulter la présentation du Projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations et d'objectifs.
- Poser vos questions sur le SCoT

Pourquoi réaliser un SCoT ?

Imposé par le Grenelle de l'environnement et la loi ELAN, le SCoT permet aux communes d'ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation et de réglementer le développement d'espaces commerciaux (le DAAC : Document d'aménagement artisanal et commercial). Il s'agit d'un document à valeur juridique qui encadre l'aménagement cohérent des 40 communes. Il sera arrêté en conseil communautaire du 8 juillet 2019, puis approuvé en janvier 2020 après une phase d'enquête publique à l'automne. Sa révision permet d'intégrer les nouvelles communes qui ont rejoint l'agglo et de mettre en place à l'horizon fin 2020 le premier PLU-D, plan local d'urbanisme intercommunal qui intègre les déplacements.

Page d'accueil

Toutes les news

NIORT AGGLO
140, rue des Equarts CS28770
79027 NIORT CEDEX
T : 05 17 38 75 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL :
• 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
Nous contacter

NOS PARTENAIRES
+ Parc Naturel Régional du Marais
Poitavin
+ Office du tourisme Niort - Marais
Poitavin
+ Tarnib
+ Niort Numéric
+ Regards Noirs

Sur ce thème



ENSEMBLE, CONSTRUISONS NOTRE TERRITOIRE
Concertation autour du SCoT-PLU-D

DES ATELIERS PARTICIPATIFS

3 ateliers publics ont été programmés au mois de novembre 2017, pour discuter et proposer des actions concrètes pour le territoire de demain.

Ces ateliers se sont tenus le 27 novembre à Frontenay-Rohan-Rohan ; le 28 novembre à Prissé-la-Charrière et le 29 novembre à Niort (à l'hôtel de Ville).

Page du site internet de Niort Agglo dédiée aux actualités du SCoT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Communauté
d'Agglomération
du Niortais



**ATELIERS PARTICIPATIFS
OUVERTS À TOUS !**

ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
NOTRE TERRITOIRE

SCoT | PLUID

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ÉLABORE SON **SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE**
(SCoT) ET SON **PLAN LOCAL D'URBANISME**
INTERCOMMUNAL DÉPLACEMENTS (PLUI-D) !

PHASE 2 : ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

VENEZ IMAGINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN !



**FRONTENAY
ROHAN-ROHAN**
LE 27 NOV. 2017
À 18H30
SALLE POLYVALENTE

**PRISSÉ-LA-
CHARRIÈRE**
LE 28 NOV. 2017
À 18H30
SALLE DES FÊTES

NIORT
LE 29 NOV. 2017
À 18H30
À L'HOTEL DE VILLE

sce
AGENCE
MTDA Citiànova

**INSCRIPTION SUR :
WWW.NIORTAGGLO.FR**

Affiche des ateliers participatifs (novembre 2017)

Les brochures de communication et publications

Par le biais du magazine territoire de vie n°21 du mois de novembre 2017, Niort Agglo a diffusé à l'ensemble des ménages du territoire une brochure 4 pages expliquant le lancement de la procédure de révision du SCoT, et ce que contenait ce type de document.

Cette brochure a également été mise en ligne sur le site internet de Niort Agglo mais aussi par plusieurs mairies sur leur site internet. Elle est également disponible en version papier dans chaque mairie.

Enfin, elle a été distribuée lors des réunions publiques et divers temps de concertation avec le public.

Les médias

La presse quotidienne (Le Courrier de l'Ouest et La Nouvelle République) ont régulièrement suivi les avancées du projet de révision du SCoT.

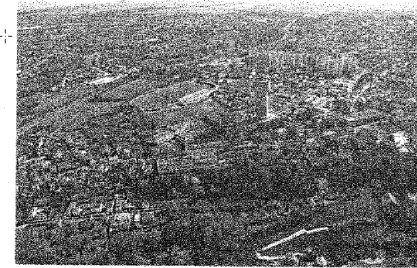
En fin de procédure, le média numérique « Aquif.fr » a également évoqué le projet de révision du SCoT.

Ces médias ont relayé l'avancée du document et les actions menées vers le grand public (réunions publiques, ateliers participatifs).

Ci-dessous, voici plusieurs exemples d'articles publiés par ces médias.

can A chacun de dire comment il voit l'agglomération

Un nouveau cadre de vie pour les 20 ans qui viennent, avec des règles d'urbanisme et de déplacements communes aux 45 communes de l'agglomération pour les 10 ans à venir : tels sont les objectifs du Scot (schéma de cohérence territoriale), du plan local d'urbanisme et de déplacements durable (PADD) de leur préalable. Le PADD devra être validé au printemps prochain en vue de la rédaction d'un plan d'urbanisme fin 2019. Celui-ci dès lors se substituera aux POS, cartes communales et autres PLU des communes.



Le public est consulté dès ce soir, pour dessiner le futur paysage de la CAN.

(Photo archives NR)

ger, à prévoir et à faire pour que la CAN de 2040 soit plus attractive et homogène que celle de 2020. Et dans cette grande réflexion prospective, le public a son mot à dire : « C'est maintenant aux administrés de prolonger le travail lancé, aux élus de recueillir leur avis », résume Jacques Billy, vice-président de la CAN en charge de l'urbanisme. Deux réunions ont donc lieu, ce soir et vendredi à cet effet. Le public sera encore sollicité l'an prochain quand il s'agira de mettre en œuvre le PADD, puis de lister les réglementations d'urbanismes par bassins de vie.

Ph.M.
nr.niort@cr.fr

la CAN qui distingue les atouts et les faiblesses. C'est ainsi qu'aux charmes du Marais, de la plaine et même (un peu) de bocage, au dynamisme économique, à un emploi plus préservé qu'ailleurs, on observe

une activité industrielle en perte de vitesse, des inégalités en termes de fiscalité ou de progression démographique, ou encore un secteur pauvre en unités de transformation. Il y a donc des choses à corri-

Réunions publiques sur la démarche et les enjeux du Plui-D, mercredi 13 septembre à 18 h 30, à la salle des fêtes de La Foye-Monjault ; puis vendredi 15 septembre à 18 h 30, à la salle des mariages de Chauray.

Article de La Nouvelle République daté du 13 septembre 2017 évoquant les réunions publiques de la phase diagnostic.

JACQUES BILLY, VICE-PRÉSIDENT DE LA CAN EN CHARGE DE L'URBANISME DU TERRITOIRE

En janvier 2014, la CAN a fusionné avec la Communauté de communes Plaine de Courcay et intégré la commune de Garenne-Blois.

Dans un premier temps, les élus ont travaillé à fixer les objectifs de développement pour ce nouveau territoire au travers d'un Projet de territoire. Deuxième étape logique de ce travail prospectif, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) territorial et cadre pour l'aménagement du territoire dans les 20 ans à venir.

Dans le même temps, il est apparu nécessaire d'harmoniser les documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Satisfont l'opportunité unique de mettre en cohérence les projets de développement locaux à l'échelle intercommunale, les élus ont décidé de mener dans une même démarche la réflexion sur le SCoT et celle sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui réglera l'occupation des sols.

Aujourd'hui, la CAN souhaite vous associer à la réflexion, en présentant les conclusions du diagnostic lors de deux réunions publiques et en vous ouvrant les portes de trois ateliers thématiques en novembre prochain.

Venez nombreux pour donner votre avis sur l'avenir de notre territoire et apporter votre pierre à sa construction.

CARTE DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS D'URBANISME AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

- PLU
- PLU « Grenelle »
- PLU en révision
- Carte Communale
- POS
- Règlement National d'Urbanisme
- Périmètre actuel de SCOT

45 communes

821 km²
118 673 HABITANTS
(DÉPARTEMENT DE LA VIEUX)

LE PLUI-D, LE RÈGLEMENT DE L'OCCUPATION DES SOLS POUR LES 10 ANS À VENIR

Document d'urbanisme réglementaire planifiant l'aménagement du territoire intercommunal, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des communes membres.

Le PLUI, c'est :

- l'expression du projet de territoire de l'agglomération en matière de logement, de développement économique, d'agriculture, de transports en commun, d'infrastructures, de préservation du cadre de vie, de respect de l'environnement et de protections de paysages, etc. ;
- un document stratégique qui recense les enjeux du territoire, son développement, son fonctionnement, les actions de façon transverse, prospective, opérationnelle et transgénérationnelle.

Le document d'urbanisme de référence qui remplacera les documents d'urbanisme communaux. Dès son approbation, il s'imposera à tous, particuliers, entreprises, administrations, etc. dans l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation des sols, tels que les permis de construire, d'aménagement ou de démolir.

D = pour « Déplacement »

L'élaboration du PLUI est aussi l'occasion pour l'agglomération de préciser sa politique de déplacement. Elle définit et programme des investissements et des actions pour la mise en œuvre à travers l'élaboration d'un Plan de déplacements urbains (PDU). Cette démarche sera pleinement intégrée à l'élaboration du PLUI et cadrée sur son calendrier. Le PLUI devient alors le PLUI-D.

Indirection finale du rapport de présentation et Arrêt du conseil Communautaire

Document d'urbanisme et d'Occupation des Sols (D.U.S.)

Consultation des Personnes Publiques Associées

Enquête Publique

Modification et approbation du SCOT par délibération du Conseil Communautaire

2018

2019

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Travail de concertation et de régulation du PADD

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

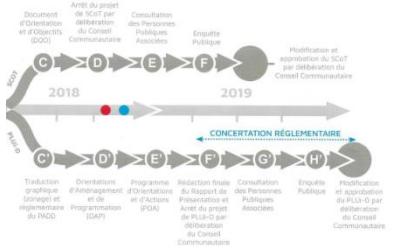
Programme d'Orientation et d'Actions (POA)

Sélections finales du rapport de présentation et Arrêt du projet de PLUI-D par délibération du Conseil Communautaire

Consultation des Personnes Publiques Associées

Enquête Publique

Modification et approbation du PLUI-D par délibération du Conseil Communautaire



01 LE SCOT, IL FIXE LE CADRE POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES

Le Schéma de cohérence territoriale est le document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire de l'agglomération intercommunale.

Ce document essentiel envisage l'aménagement du territoire à l'échelle de la CAN, et détermine un cadre commun à toutes les communes qui en sont membres. Il articule l'ensemble des politiques publiques liées à l'aménagement du territoire notamment sur les questions d'organisation de l'espace d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique ou encore d'environnement.

Le SCOT définit un projet de territoire qui :

- fixe les équilibres à préserver, notamment entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles ;
- détermine des objectifs en matière d'offre de logements, de mixité sociale, de déplacements, d'équipements et de services, d'offre commerciale, de préservation de la biodiversité ou encore de transition énergétique.

Dès son approbation, il s'impose aux documents d'urbanisme locaux tels que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le PDU, le Plan de déplacements urbains (PDU) ou encore le Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le SCOT se décline en actions opposables à travers le PLUI-D, qui est son outil d'application principal.

02 LA DÉMARCHE PAR ÉTAPE

Lancement du SCOT et du PLUI-D, définition des modalités de la concertation

Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement (SIE)

2017

Ateliers publics

Réunions publiques

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mise en place des règles d'urbanisme en Plui-D

03 VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

DES RÉFLEXIONS MÈNÉS ACTUELLEMENT ET DES DÉCISIONS QUI EN DÉCOULERONT DÉPENDENT L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE. LE SCOT ET LE PLUI-D PORTENT LA FONDATION DE NOTRE FUTUR CADRE DE VIE. VENEZ AVEC NOUS VOTRE MOT À DIRE.

PHASE DIAGNOSTIC 2 RÉUNIONS D'INFORMATION

Deux premières réunions publiques sont organisées pour vous présenter le « diagnostic territorial » qui constitue le base des travaux - un état des lieux et une analyse des enjeux, des faiblesses, des opportunités, de la diversité de la Communauté d'agglomération. Nous vous informons, répondons à vos questions, écoutons vos suggestions, nous vous attendons.

Mercredi 13 septembre, 18h30, salle des fêtes, de la Foye-Monjault

Vendredi 15 septembre, 18h30, salle des mariages de Chauray.

PHASE PADD 3 ATELIERS THÉMATIQUES

Des ateliers participatifs destinés aux habitants de la CAN seront organisés les 27, 28 et 29 novembre 2017 à partir de 18h30 (durée approximative de 2h).

Consultez le site internet www.agglo.fr pour connaître les thèmes, les lieux et modalités d'inscription.



4 pages publiées dans le Magazine Territoire de Vie n°21 (novembre 2017)

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-CC
 Date de télétransmission : 11/07/2019
 Date de réception préfecture : 11/07/2019

Dessinez l'agglomération de demain

Les habitants du Niortais sont invités à réfléchir au projet d'aménagement du territoire.



Niort, mars 2017. Penser le territoire de demain, c'est se pencher sur la question de la mobilité au cœur de l'agglomération et même au-delà. Archives CD - Mark DELAIZ

Julia TOURNIER
redaction@agglo-niort.fr

SCOT, PADD ou encore PLU-D ? Les règles semblent de prime abord barbares, voire effrayantes. Pourtant derrière ces lettres, il s'agit de définir une véritable stratégie de territoire, celui dans lequel les citoyens vivent, se déplacent, travaillent, se divertissent et se séparent. Cette vision a inspiré au sein du SCOT, le document qui fixe toute la stratégie pour les 30 ans à venir.

« Le travail participatif est la clé de la réussite »

JACQUES BILLY, vice-président de l'Agglo, responsable de l'aménagement du territoire.

Avec ses 42 communes, la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) planche depuis trois ans sur un projet de territoire. Il y a d'abord eu une phase dédiée à un diagnostic territorial, c'est-à-dire un état des lieux et une analyse des richesses, des faiblesses, des opportunités... « Nous avons travaillé ensemble avec les élus, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture, la Chambre de métiers et de l'artisanat, et tous les autres porteurs », rap-

pelle Jacques Billy, vice-président de la CAN en charge du développement du territoire. Aujourd'hui, il est donc question de dessiner les contours de ce qui sera le territoire de demain, en élaborant un Projet d'aménagement et de développement durable. Pour cette étape cruciale, les citoyens sont invités dans la ronde des réflexions et des concertations. Aussi, trois ateliers seront organisés les 27, 28 et 29 novembre prochains (lire par ailleurs). Ouverts à tous, ils sont une invitation à la réflexion, la discussion, le partage d'idées. « Le travail participatif, c'est la clé de la réussite. Pour dessiner et concevoir le territoire de demain, tout le monde doit se mobiliser », affirme Jacques Billy.

En parallèle, dans chaque commune de l'agglomération, des registres d'observations seront à disposition des citoyens. En toute liberté, ils pourront, jusqu'au mois de septembre 2018, livrer leurs idées pour faire évoluer le PADD. Habitat, mobilité, économie, environnement, etc. Tous ces thèmes seront abordés dans l'élaboration de ce PADD. Concrètement, le PADD permet de mettre en avant la force économique du territoire en valorisant ses atouts

de bourgs et de villes, en développant les services et les équipements au plus près de la population. Des son approbation par le Conseil communautaire, d'ici à la fin décembre 2019 (après une enquête publique), le SCOT imposera le cadre aux documents d'urbanisme locaux tels que le PLU. Ce dernier définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des communes de l'agglomération niortaise pour les dix prochaines années. « Il s'impose à tous : particuliers, entreprises et administrations. Il aura un impact dans l'instruc-

tion des demandes d'occupation et d'affectation des sols, tels que les permis de construire, d'aménager ou de démolir », souligne le vice-président de la CAN. À travers ce PLU, qui devrait être approuvé en décembre 2019, la CAN définit son Plan de déplacement urbain (PDU). Ainsi, le PLU se transforme en PLU-D.

1 SCOT : Schéma de cohérence territoriale ; PADD : Projet d'aménagement et de développement durable ; PLU-D : Plan local d'urbanisme intercommunal et de déplacement.

A SAVOIR

Trois ateliers participatifs

Des ateliers thématiques sont mis en place à l'intention des habitants, afin d'élaborer des pistes de réflexion pour le projet d'aménagement du territoire. Ils sont prévus les 27, 28 et 29 novembre, à 18 h 30, à la salle des fêtes de Fontenay-Robin-Roban ; mercredi 28 novembre, à 18 h 30, à la salle des fêtes de Prissac-la-Charnière ; et jeudi 29 novembre, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Niort. Durée de 2 heures, ils sont ouverts à tous. Inscriptions sur le site www.niortagglo.fr. Les habitants peuvent aussi écrire à l'intention du président de la Communauté d'agglomération du Niortais : 180, rue des Étoiles - CS 23770 75027 Niort Cedex, ou par mail avec l'objet « SCOT/PLU-D » à agglo@agglo-niort.fr.



La préservation de l'environnement fait partie intégrante du PLU-D.

LE SCOT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Basé sur les trois axes...

■ LE REPERE SUR TROIS DOCUMENTS

Un rapport de présentation qui constitue notamment un diagnostic et une évaluation intercommunale ; le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

le document d'orientation et d'instruction (DOI) ;

■ LES THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE SCOT

• L'habitat, les services, le développement économique, le commerce, l'environnement, les équipements, l'éducation, etc.

■ LES SCOT SONT LES OBLIGATOIRES ?

• Depuis l'approbation du Plan de l'environnement et de l'énergie pour l'ensemble du territoire national

niort

can

Que territoire de demain ? Votre avis les intéresse

L'Agglo planche sur ce que sera notre territoire demain. Elle a choisi d'associer ses habitants et ses acteurs dans cette vaste prospection.

Dans un souci d'équité sur l'ensemble de son territoire, la communauté d'agglomération du Niortais (CAN) s'est donnée trois ans pour harmoniser pour l'ensemble de ses 42 communes les documents d'urbanisme. Ainsi, d'ici fin 2019, le schéma de cohérence territoriale (ScoT) et le plan local d'urbanisme intercommunal de déplacement (Plu-D) seront revus et s'imposeront à tous. Nos sans l'avis des habitants du bassin niortais, car c'est l'affaire de tous, même s'il est parfois difficile de s'y retrouver.

« Le territoire de demain ne se décide pas à trois ou quatre dans un bureau »

Qu'est-ce qu'un ScoT ?

Le schéma de cohérence territoriale (ScoT) est un document stratégique qui indique les grandes lignes pour l'aménagement futur du territoire. « C'est un document d'intention qui fixe les grandes orientations à venir », explique Jacques Billy, vice-président de la CAN en charge de l'aménagement du territoire. Il indique les équilibres tant au sein qu'entre d'habitats que de développement commercial et économique, de mobilité, de mixité



L'aménagement du territoire est l'affaire de tous.

(Photo archives M6)

sociale, d'environnement... Il a été dressé une première fois en janvier 2012 puis modifié en janvier 2014 avec l'arrivée de l'axe de la Courrairie et de Germond-Roverre. La procédure actuelle de révision a été lancée en mars 2015 et devrait être achevée d'ici fin 2019.

Quelle différence avec le Plu-D ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal de déplacement (Plu-D) est une traduction beaucoup plus concrète de l'aménagement du territoire, indique Jacques Billy. Ce document d'urbanisme réglementaire descend par exemple jusqu'aux zonages et concerne

tout le monde au quotidien. Nous ne sommes plus dans de grandes généralités. « Dès son approbation, espérée pour fin 2019, le Plu-D s'imposera à tous ».

Quel rôle jouent les habitants ?

« Une démarche participative est la clé de la réussite en ce qui concerne l'aménagement du territoire », martèle Jacques Billy. Le territoire de demain ne se décide pas à trois ou quatre dans un bureau. « D'où l'organisation dans les prochains jours de trois ateliers, auxquels sont invités les habitants et acteurs de la CAN. Ils sont le fruit d'une démarche qui est volontaire.

Ce n'était pas une obligation légale. » Ces ateliers auront lieu le lundi 27 novembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Fontenay-Roban-Roban, le mardi 28 novembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Prissac-la-Charnière et le mercredi 29 novembre à la mairie de Niort. Attention : il est impératif de s'inscrire au préalable avant le 20 novembre. Des registres sont également à disposition dans les mairies concernées et au siège de la CAN (rue des Étoiles). Les suggestions peuvent également être transmises par mail (agglo@agglo-niort.fr).

Xavier Le Roux
@niortagglo

Article de La Nouvelle République daté du 10 novembre 2017 évoquant le ScoT et les ateliers participatifs

Article de La Nouvelle République daté du 11 novembre 2017 évoquant les ateliers participatifs

Le Scot : des perspectives pour le territoire en 2040

Publié le 18/05/2019 à 04:55 | Mis à jour le 18/05/2019 à 04:55



Les grandes lignes de l'aménagement du territoire de la CAN seront présentées lors des réunions publiques. © (Photo archives Niort)

Le Schéma de cohérence territoriale sera présenté au conseil de la CAN le 8 juillet. Avant, des réunions publiques en développeront les grandes lignes.

C'est un document qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les vingt ans à venir. Nouveau membre adjoint de la Communauté d'agglomération de Niortais, en charge de l'aménagement du territoire, Jacques Billy se veut incitatif pour inviter les habitants à participer aux prochaines réunions publiques organisées pour présenter le Scot, prochain Schéma de cohérence territoriale. Revue de détails de quelques petits rappels et des grandes orientations de ce nouveau document.

- **Qu'est-ce que le Scot ?** C'est un document à caractère juridique de planification et d'urbanisme qui permet l'aménagement cohérent des 40 communes de l'Agglo. Il comporte un rapport de présentation (diagnostic du territoire), un Projet d'aménagement et de développement durable (grandes orientations pour le logement, l'économie, le transport, l'environnement, le paysage...), un document d'orientation et d'objectifs avec prescriptions et recommandations, incluant un document d'aménagement artisanal et commercial qui réglemente l'urbanisme commercial.
- **À quoi ça sert ?** Le document sert à harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire et affirmer les ambitions politiques et stratégiques du périmètre de l'Agglo. Il fixe le cadre général des orientations que le Plan local d'urbanisme intercommunal-déplacements (PLUI-D) devra suivre et décliner.
- **Les ambitions pour le territoire.** Depuis septembre 2017, en concertation avec élus, habitants, entreprises, partenaires et associations, le document a été établi avec l'ambition de permettre le développement d'une Agglomération équilibrée, bien vivante, attractive, innovante et connectée selon les termes choisis pour le dossier de presse.
- **Orientations et objectifs.** Il s'agit de faire de Niort Agglo « un territoire attractif, durable et équilibré », précise Jacques Billy. Le PLUI-D intégrera un coefficient de biotope, des critères de performances énergétiques et de réduction de gaz à effet de serre, priorisera les zones de faisabilité des projets d'énergies renouvelables, adoptera des dispositions spécifiques aux zones humides ou développera une politique en faveur des modes doux et des transports en commun. Il s'agit aussi que la CAN devienne « un territoire de référence du Grand-Ouest » avec la mise en œuvre d'un schéma directeur des infrastructures en entrée d'agglomération (avec des axes de co-urbanisme) et une priorité donnée à la consommation du foncier d'appoint dans les zones d'activités économiques. Enfin, la volonté est de privilégier « un développement pérenne et soutenable » : avec une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne pouvant excéder 45 ha par an au profit d'une nouvelle urbanisation, avec 20 % de logements réalisés dans des enveloppes urbaines ou avec la densification des enveloppes urbaines existantes (urbanisation de dents creuses, réutilisation des niches et logements vacants...).



Article de La Nouvelle République daté du 18 mai 2019 évoquant le Projet de SCOT et les réunions publiques de mai 2019

< Prahecq

L'urbanisation des communes se réfléchit

Publié le 28/05/2019 à 04:56 | Mis à jour le 28/05/2019 à 04:56



Pierre Albert a dressé un tableau prospectif de l'urbanisation de l'agglomération de Niortais.

© Photo NR

Scot, PLUID, PADD OOA... Ces sigles, parmi d'autres, ont balisé l'intervention de Pierre Albert, du cabinet d'études Citanova, chargé par l'agglomération de Niortais de réfléchir à l'avenir urbanistique du territoire. Pas de quoi attirer les foules, certes, et pourtant : c'est ce document en cours de préparation qui doit indiquer comment devrait s'urbaniser villes et villages des quarante communes de la CAN dans les vingt prochaines années. Jeudi, en fin d'après-midi dans la salle de la Voûte à Prahecq, une dizaine de personnes s'étaient déplacées, des maires et des adjoints de Fors, Saint-Martin-de-Berneque, Aiffres, La Foye Montjault et Prahecq.

Une hausse probable de 16.000 habitants

Ce projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera mis en ligne début juillet après validation par les élus de la CAN. Il pronostique pour les vingt ans à venir une augmentation probable de la population de l'agglomération de 16.000 habitants et une construction de 13.000 nouveaux logements. Un outil d'orientation et d'aménagement (OOA) propose de cibler ces deux données selon les communes, en s'appuyant sur un cœur d'agglo à six communes, soit Niort, Aiffres, Vouillé, Chauvay, Bessines et Sciecq, qui recevraient de l'ordre de 60 % des nouveaux logements, et sur huit communes d'équilibre, dont Prahecq, qui en absorberaient environ 20 %.

" Ça ne fait pas rêver ! "

Enjoiu, c'est d'éviter l'extension des zones agglomérées en densifiant les espaces déjà urbanisés et proches des commerces et services pour limiter les besoins de déplacements, mais il s'agit aussi de préserver l'environnement et les terres agricoles. Les élus des communes rurales présentes ne semblent guère y trouver leur compte : « Ça ne nous fait pas rêver ! » dira même pudiquement le maire de Fors, même si les notions utilisées de centralités et de polarités devront être approfondies. La question des mobilités a aussi été posée par des élus, car cet aspect très complémentaire de l'avenir urbanistique de l'agglomération n'est pas présent dans ce document prospectif. D'autres réunions auront lieu, mais c'est sans doute quand la déclinaison à l'échelle communale sera approfondie que les élus des conseils municipaux, comme les habitants, se sentiront concernés.

Article du Courrier de l'Ouest daté du 28 mai 2019 suite à la réunion publique de Prahecq

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019



Aqui.fr - Partageons l'information en Nouvelle-Aquitaine et bien au delà

Environnement | Comment Niort intègre le développement durable dans son développement



« Devenir un pôle d'attractivité à l'échelle régionale », telle est l'ambition de la communauté d'agglomération de Niort (CAN) d'ici 2030. « Un territoire attractif, durable et équilibré » dont les grandes lignes directrices vont être fixées dans le prochain Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Les élus de 40 communes de l'agglomération plangent dessus depuis 2017. Ils viennent d'en présenter les bases à leurs concitoyens, à travers quatre réunions publiques avant un lieu en ce mois de mai. Sa mise au vote le 8 juillet sera suivie d'une enquête publique, avant son adoption définitive dans le courant du premier semestre 2020.

Ce SCoT va permettre de déterminer en quelque sorte les règles du jeu à partir desquels les élus pourront ensuite établir le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui, lui, définira les critères sur lesquels devront s'appuyer les projets d'aménagement à venir du territoire, que ce soit en matière de construction de routes, d'habitats, de répartition de zones agricoles ou commerciales, les zones de faisabilité des projets, dont ceux dédiés aux énergies renouvelables, avec des critères de performances énergétiques et de réduction de gaz à effet de serre. En attendant d'en arriver là, le SCoT pose les stratégies à venir en veillant à harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. S'appuyant sur un diagnostic territorial effectué ces deux dernières années, le document identifie 6 bassins de vie autour desquels se déclinent ces règles : Beauvoir sur Niort, Echaré, Fontenay Richien, Rohan, Mauzé, Praheac, Saint-Hilaire-la-Palud et le secteur de Coulon/Magné.

Réduire significativement la consommation du foncier

Pour répondre aux obligations environnementales imposées au niveau national, un des trois axes majeurs du SCoT intègre le développement durable. À commencer par la réduction de l'usage du foncier. Le SCoT fixe ainsi l'obligation de réduire la consommation de terres de minimum 30% par rapport à aujourd'hui, « afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver la Trame verte et bleue (TVB) », explique Jacques Billy, vice-président de l'agglomération en

charge aménagement du territoire. Et ce, en prenant en compte le changement démographique : « L'évolution de la population sur la période 1999-2014 est de 12 547 habitants supplémentaires, soit 44 % dans le « cœur d'agglomération » et 56 % « hors cœur d'agglomération », explique Pierre Albert, le responsable du projet du bureau d'études Citovis en charge du projet. Avec une évolution annuelle moyenne de + 0,6%, les pronostics misent sur un apport de 16 000 habitants supplémentaires sur les vingt prochaines années. Il faudrait donc 13 000 logements supplémentaires, mais l'agglomération ayant déjà consommé plus de 1600 hectares ces vingt dernières années pour accueillir les nouveaux habitants, elle ne peut pas continuer à consommer des terres supplémentaires, mais l'agglomération ayant déjà consommé plus de 1600 hectares ces vingt dernières années pour accueillir les nouveaux habitants, elle ne peut pas continuer à consommer des terres supplémentaires, en construisant en hauteur. », poursuit le chargé de projet. Les zones urbaines ne seront pas les seules concernées par ces limitations de leur expansion : l'étalement des hameaux ruraux ne sera plus possible non plus en dehors des périmètres existants aujourd'hui. Les zones commerciales feront également l'objet d'un zonage avec une impossibilité de s'agrandir, et le petit commerce encouragé à s'installer en centre-bourg, ainsi que les commerces alimentaires de 300m². Les critères en seront définis plus en détail dans un document d'aménagement artisanal et commercial (DOAC).

Préserver l'agriculture

L'objectif principal étant de protéger le foncier agricole et tous types de milieux naturels, empêcher l'étalement urbain ne sera pas la seule mesure à mettre en place. Les haies bocagères et bois identifiés comme remarquables feront l'objet d'une protection spécifique, dont les critères seront établis dans le PLUI. Idem pour les zones humides, comme le marais potevin, « afin d'empêcher toute forme d'occupation des sols susceptible d'entraîner leur destruction ou de nature à compromettre leurs fonctionnalités », précise Pierre Albert. Pour contribuer à la préservation du foncier agricole et de l'activité, les productions locales, la diversification en polyculture, le développement du maraîchage, les cultures innovantes et l'agrotourisme seront encouragés par l'agglomération à travers diverses mesures. Pierre Albert insiste notamment sur la nécessité de faire de la pédagogie auprès des publics résidant en milieu rural, « car on observe souvent des problèmes de voisinage ». Des zonages entre habités et lieux d'activité agricole sont envisagés. Comme ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, le territoire connaissant de plus en plus de périodes de sécheresse, « la gestion quantitative de la ressource en eau sera cadrée par le SCoT », selon des critères définis avec les services de l'Eau.

Encourager et encadrer le développement des énergies vertes

Ce SCoT permettra d'élaborer un PLUI « qui autorisera les centrales photovoltaïques au sol sur les délaissés, les anciennes carrières, les décharges ou les sols pollués, hors terres agricoles et hors périmètre de site reconnu pour sa valeur environnementale », explique Pierre Albert. Le développement disparate de l'éolien dans la région n'ayant pas échappé aux élus du territoire, le document « précise également les zones de non développement du grand éolien, soit les communes dont la hauteur du mât est supérieure à 50 mètres. Il se basera notamment sur les cartes « Éolien, zonages réglementaires » et « Éolien, zones de vigilance environnementales et paysagères du PNV du Marais Potevin », carte qui délimite des zones d'exclusion et de vigilance ». En termes de constructions nouvelles, des critères de performance énergétique et de réduction des gaz à effet de serre seront établis. Chaque nouveau projet d'aménagement urbain, public ou privé, devra se faire dans un cadre respectant le paysage, la biodiversité, « la Trame Verte et Bleue », de la gestion des eaux pluviales au tri des déchets en passant par la connexion entre les sites par des modes de transports doux.

Faciliter les transports, dont les modes de déplacement doux ou collectifs

L'agglomération prévoit de développer une politique d'aménagement et de déplacements doux, dont des transports en commun limitant la pollution atmosphérique et sonore. À terme, « Le PLUI devra coter des liaisons structurantes et isolées pour les mobilités actives -piétons et vélos- entre les pôles générateurs de trafic », explique Pierre Albert. Niort Agglo a notamment prévu de mettre en œuvre un schéma directeur des infrastructures aux entrées d'agglomération. Celui-ci intégrera des axes de couverture en direction des principales métropoles et pôles urbains et d'activités : Bordeaux, Saintes, Nantes, La Roche sur Yon, Fontenay-le-Comte, La Rochelle, Poitiers, Thouars, Bressuire, Parthenay, Melle... « La gare Niort Atlantique sera restructurée dans le cadre d'un projet urbain ambitieux qui concentrera des logements et des activités économiques tertiaires », poursuit Jacques Billy, « ces activités nécessitant notamment de tisser des liens directs avec les métropoles de Bordeaux et de Paris ainsi que l'agglomération de La Rochelle. »

Article d'Aqui.fr daté du 1er juin 2019 suite à la réunion publique de Niort

DES REGISTRES D'OBSERVATIONS

Dans les 40 mairies du territoire, des registres d'observations ont été mis à disposition des habitants.

Ces registres ont été nourris au fil de la procédure des différents documents validés.



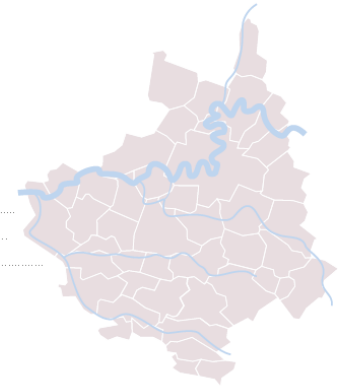
SCoT & PLUI-D DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS REGISTRE D'OBSERVATIONS



Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-D), la Communauté d'Agglomération du Niortais met à la disposition des habitants plusieurs outils pour s'exprimer. Un registre d'observation est à votre disposition dans chaque mairie du territoire, vous êtes libres d'y inscrire vos questions, vos remarques, vos propositions. Votre avis nous intéresse !

COMMUNE DE :

.....



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS



ENSEMBLE, CONSTRUONS NOTRE TERRITOIRE

SCoT | PLUI-D

Page de garde des registres d'observations

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

6 REUNIONS PUBLIQUES

L'INFORMATION SPÉCIFIQUE

Le site de Niort Agglo, a publié des annonces précisant l'ensemble des dates et des lieux de réunions publiques dans les semaines précédant les deux séries de réunions.

De plus, des affiches ont été placardées dans les communes de l'Agglomération.



Affiche réunions publiques de mai 2019

LA TENUE DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Conformément aux délibérations du 16 mars 2015, des réunions publiques ont été organisées aux grandes étapes de l'élaboration du document :

- 2 réunions publiques pour présenter le diagnostic : le 13 septembre 2017 à La-Foye-Monjault et le 15 septembre 2017 à Chauray.
- 4 réunions publiques pour présenter le PADD et le DOO : le 20 mai 2019 à Saint-Maxire, le 21 mai à Niort, le 22 Mai à Prahecq et Epannes.

Les séances se sont déroulées sur la base de 2 heures d'échanges. Pour chacune, 60 minutes ont été consacrées à la présentation par le bureau Études CITTANOVA, en charge de la révision du SCoT ; les débats tenant à minima pour 1 h à chaque séance, avec une moyenne de 10 à 15 intervenants distincts par réunion.

Au total, les 6 réunions ont rassemblé environ 150 participants dont élus, citoyens, représentants d'association et du monde agricole.

La presse quotidienne et hebdomadaire ont également suivi les séances.

> Septembre 2017, deux réunions consacrées à présenter la procédure et le diagnostic

Ces deux réunions publiques ont permis d'expliquer la démarche mais aussi de présenter le diagnostic et les enjeux associés à celui-ci.

Communauté
d'AGGLOMÉRATION
DU NIORTAIS

ENSEMBLE,
CONSTRUONS
NOTRE TERRITOIRE
SCOT | PLUID

**RÉUNION
PUBLIQUE**

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ÉLABORE SON SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
(SCOT) ET SON PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DÉPLACEMENTS (PLUI-D) !
PHASE 1 : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**VOTRE AVIS NOUS
INTERESSE !**

LA FOYE-MONJAULT
LE 13 SEPTEMBRE
À 18H30
SALLE DES FÊTES

CHAURAY
LE 15 SEPTEMBRE
À 18H30
SALLE DES MARIAGES

Cittanova AGENCE MIDA SCE
Agence d'urbanisme
et d'aménagement

Affiche réunions publiques de septembre 2017

Les principaux débats de ces réunions ont porté sur les questions suivantes :

- l'économie du territoire
- la place de l'agriculture
- l'étalement urbain
- les mobilités

> Mai 2019, quatre réunions dédiées à présenter la PADD et le DOO

Ces quatre réunions publiques ont permis de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que sa traduction règlementaire (le DOO).



Réunion publique du 21 mai 2019 à Niort



Réunion publique du 22 mai 2019 à Epannes

Les principaux débats de ces réunions ont porté sur les questions suivantes :

- Le projet est-il assez ambitieux en termes de transitions énergétiques et environnementales ?
- Quelle place pour les communes rurales, la volonté de conforter les polarités ne va-t-elle pas accélérer la dévitalisation de celle-ci ?
- Ne doit-on pas permettre le développement d'énergies renouvelables ? pourquoi interdire les éoliennes sur la très grande majorité du territoire alors que tous les territoires voisins en développent ?
- Quelle place pour l'eau dans le Projet ?

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190711-C20-07-2019-6-
CC
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

Conclusions



Niort Agglo a réalisé de multiples actions d'échange, d'information et de communication autour de son projet visant à toucher le plus largement possible les élus, acteurs et habitants du territoire.

La conduite du projet et la mobilisation des acteurs concernés se sont traduites par l'organisation et la tenue d'une trentaine de réunions depuis le début de la procédure (ateliers, séminaires, sorties terrain).

Une couverture médiatique a permis de relayer les avancées et débats tout au long de la période.

Dès 2017, Niort Agglo a su se doter d'outils visant l'information d'un public le plus large possible à l'aide d'une page dédiée sur son site Internet.

En début de procédure, un document pédagogique de type 4 pages a été envoyé à l'ensemble des ménages du territoire par le biais du magazine de l'agglomération.

6 réunions publiques se sont tenues.

Si la difficulté pour le grand public d'appréhender la longévité du projet et sa transversalité reste avérée, les habitants ont pu, en particulier lors des débats des réunions publiques, largement exprimer leurs préoccupations et s'informer.